COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

DES GROUPES POURRONT SE RASSEMBLER À L'ÉGLISE DÈS LUNDI 22 JUIN

La joie de vivre la foi chrétienne ensemble enfin déconfinée !

NICOLET LE 17 JUIN 2020 – Les prêtres et les autres membres des équipes pastorales qui s'y préparaient depuis quelques semaines accueillent avec joie l'annonce de la réouverture des lieux de culte faite par le gouvernement du Québec aujourd'hui. « Notre façon d'accueillir les croyantes et les croyants à l'église sera certainement une adaptation à vivre pour tout le monde. Mais la joie de se retrouver ensemble, dans la foi, afin de célébrer la vie dans toute sa profondeur, aucun masque ni aucune mesure de distanciation ne pourra nous enlever ça ! », assure Mgr André Gazaille, évêque de Nicolet.

Les multiples mesures sanitaires présentées par un comité interreligieux ont donné satisfaction aux autorités de la santé publique, de sorte que la levée de l'interdiction de rassemblements dans les églises du Québec entre en vigueur en même temps que pour les théâtres, cinémas et autres lieux publics intérieurs, soit lundi prochain. La taille des assemblées est aussi limitée à 50 personnes pour le moment, de sorte que chaque paroisse devra moduler ses pratiques en fonction de la taille de ses églises et des assemblées qui s'y retrouvaient en temps normal. Ces décisions seront prises localement. L'information concernant les églises ouvertes et les heures d'accueil et de célébration dans le Centre-du-Québec sera disponible sur le site du diocèse de Nicolet ou au secrétariat de chaque paroisse.

DES HABITUDES BOULEVERSÉES

« Vivre en présence du nouveau coronavirus a bouleversé les habitudes de tout le monde, bien que cela n'a pas empêché les gens de s'entraider ou de s'unir dans la prière, même à distance. Mais pour nous, les chrétiennes et les chrétiens, notre présence les uns aux autres et notre relation avec Dieu se vivent à leur comble dans le pain partagé, dans la communion à l'eucharistie », explique Mgr Gazaille. « Et même pour nous, les prêtres, qui avons continué de célébrer l'eucharistie privément chaque jour durant ces trois mois, c'était une souffrance de ne pouvoir la vivre avec d'autres. C'est dire combien ce moment était attendu par beaucoup de gens ! », poursuit-il.

Comme évoqué par la Table interreligieuse de concertation, dont fait partie l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, dans son communiqué : « Dans leurs religions respectives, les croyantes et croyants trouvent des propositions de sens, des ressources morales et spirituelles et un soutien communautaire qui contribuent à leur bien-être. Plusieurs ont grandement souffert du confinement, malgré les mesures d'atténuation adoptées par plusieurs communautés. La réouverture des lieux de culte leur permettra de renouer avec des services qu'ils estiment "essentiels" et de renforcer les motivations qu'ils y puisent pour participer activement à la construction d'une société fondée sur la justice, la solidarité et la paix. »

Autour de tous les décès survenus durant la période de confinement, beaucoup de souffrance humaine et spirituelle s'est accumulée dans les familles. « Cette souffrance demande aussi à être déconfinée, libérée », observe Mgr Gazaille. Au cours des derniers mois, les salons funéraires ont fait leur travail, et les prêtres disponibles – âgés de moins de 70 ans – n'ont pas cessé d'accompagner spirituellement les familles en deuil, notamment lors d'inhumations au cimetière, avec un nombre de personnes restreint. Toutefois, pour les familles qui n'ont pu vivre les funérailles ou rites d'adieu souhaités, à l'église, des options seront désormais offertes au cas par cas.

Les dispositions qui permettent la distanciation et les mesures sanitaires visant la protection de toutes les personnes qui fréquentent l'église seront scrupuleusement appliquées, et le port du masque est fortement encouragé par les responsables des églises catholiques. « C'est plus qu'une question de respect ou de règlementation, c'est une question de charité chrétienne », souligne Annie Beauchemin, coordonnatrice de la pastorale au diocèse de Nicolet. « On ne nous a pas imposé de restrictions concernant l'âge des personnes participant aux activités ou des prêtres. En conséquence, nous devons toutes et tous nous protéger les uns les autres, avec une attention spéciale pour les personnes âgées ou plus vulnérables. C'est très évangélique ! », considère-t-elle.

Dès lundi, les prêtres pourront commencer à célébrer la messe en semaine avec les fidèles qui veulent se joindre à eux. Dans la plupart des paroisses, des célébrations dominicales reprendront à partir du weekend suivant (samedi et dimanche 27 et 28 juin), mais de façon graduelle et variable selon le lieu. « Avant de se présenter à la messe à l'heure habituelle, on recommande fortement aux paroissiennes et aux paroissiens de s'informer de source sûre, soit en appelant au presbytère soit en consultant les sites Web ou pages Facebook de leur paroisse ou du diocèse », précise Annie Beauchemin.

Graduellement encore, d'autres activités pastorales comme les catéchèses familiales, les services d'entraide et les rencontres de partage biblique pourront reprendre ; cela sera aussi fait dans le respect des critères de rassemblements permis. Quant aux mariages, plusieurs couples avaient déjà pris la décision de les reporter ; ceux qui souhaitent néanmoins le célébrer en respectant la distanciation prescrite pourront le faire. Des protocoles pour la plupart des autres sacrements – onction des malades, baptême, sacrement de réconciliation et ordination – ont été adoptés et peuvent donc avoir lieu en toute sécurité pour les ministres et les fidèles, selon les besoins spirituels qui seront exprimés dans les semaines à venir.

ON FROTTE ET ON GARDE NOS DISTANCES

À quoi peuvent s'attendre les baptisés lorsqu'ils se retrouveront à l'église la semaine prochaine ? D'abord, on verra des équipes à l'accueil pour s'assurer que chaque personne se désinfecte les mains en entrant et que personne n'éprouve de symptômes ; les membres d'une même cellule familiale pourront s'asseoir ensemble, mais une distance de deux mètres est prescrite entre les bancs occupés par des gens qui ne vivent pas ensemble ; il n'y aura pas de chorale, mais une personne pourra animer le chant pour l'assemblée ; il y aura des consignes liées à la circulation à sens unique, notamment lors de la communion qui sera déposée dans la main, sans échange de paroles et sans contact, et en aucun cas sur la langue ; on ne pourra pas accompagner l'échange de la paix d'un geste de proximité comme la poignée de main ou l'accolade, mais seulement de gestes distanciés.

« Évidemment, toute personne qui présente des symptômes associés à la grippe ou à la covid doit éviter à tout prix de prendre part aux rassemblements », indiquent les responsables diocésains. Cela s'applique aussi au personnel pastoral qui a la responsabilité de s'isoler à la maison en présence de symptômes.

Quant aux présidents d'assemblée, aux ministres de la communion et autres personnes attitrées à l'animation, ils et elles devront s'astreindre à des mesures sanitaires strictes, notamment pour le lavage des mains fréquent, l'utilisation exclusive des micros et un minimum d'interaction entre eux, même par l'entremise d'objets liés au culte. En outre, les lieux de rassemblements devront être soigneusement nettoyés avec des produits approuvés par Santé Canada, à chaque fois que des gens seront appelés à s'y retrouver.

– 30 –

Communiqué de la Table interreligieuse de concertation pour la réouverture des lieux de culte
Communiqué de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec

Source : Jacinthe Lafrance, service des communications | Diocèse de Nicolet
819 293-6871, poste 421, ou communications@diocesenicolet.qc.ca

Information : Annie Beauchemin, coordonnatrice de la pastorale d'ensemble
819 293-6871, poste 241, ou anniebeauchemin@diocesenicolet.qc.ca